



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Rapport d'activités 2020

Fondation neuchâteloise
pour la coordination de
l'action sociale

Ce rapport, comptes et bilan
ont été approuvés par le
Conseil de la Fondation
neuchâteloise pour la
coordination de l'action
sociale le 07.06.2021 à
Neuchâtel



Mot du directeur

L'année 2020 s'est écoulée dans un contexte bien connu de pandémie mondiale. Outre le fait d'appréhender cette nouvelle menace et considérant néanmoins le contexte anxiogène que cette crise a pu générer, les domaines d'activités de la FAS ont dû et su faire preuve d'adaptation et de résilience.

Cela fut rendu possible par la grande faculté d'adaptation et de flexibilité de notre personnel, lequel a pu, en toute confiance, continuer ses activités professionnelles tantôt en présentiel, tantôt en télétravail. Il est probablement encore trop tôt pour tirer les enseignements définitifs de cet événement extraordinaire, mais il est cependant déjà possible de mettre en exergue que les formes de télétravail ont acquis une certaine assise dans le fonctionnement de nos structures. Comme nous avons eu préalablement l'opportunité de régler cet aspect par une directive interne, le télétravail pourra certainement prendre une place plus grande dans nos activités, reste à en préciser plus finement les contours.

Les activités 2020 présentent un résultat comptable déficitaire, la pandémie n'ayant pourtant pas eu d'effet notoire sur ce résultat. C'est donc l'occasion d'accélérer les travaux de réformes déjà entamés en cours d'exercice, soit la mise en évidence de potentielles nouvelles économies et l'augmentation de la rentabilité des activités menées. De gros défis nous attendent donc dès 2021, ce qui ne saurait m'empêcher de souligner l'engagement sans faille de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs durant l'année écoulée. Je tiens à les en remercier très sincèrement.

Steve Rufenacht, directeur

Secrétariat général de la FAS

Activités

Durant cette année, la crise sanitaire a eu un impact notable sur l'organisation des domaines d'activités de la FAS. Les mesures sanitaires et de télétravail, appliquées par analogie à l'administration cantonale, ont été globalement bien accueillies par les collaborateurs de nos services. De ce fait, les réceptions physiques ont été réduites durant pratiquement l'ensemble de l'année, cela n'ayant pas empêché d'assurer la mise en contact et en relation de nouveaux bénéficiaires ainsi qu'un suivi efficace des situations existantes, grâce notamment à une bonne organisation et une flexibilité accrue de tous les collaborateurs. Le dispositif adapté, notamment grâce aux moyens informatiques mis à disposition, a donc pu garantir un niveau de suivi conforme aux besoins des bénéficiaires, dans le respect des missions convenues, tout en maintenant les aspects de sécurité sanitaire exigés par les mesures fédérales et cantonales.

Le secrétariat général de la FAS, en tant qu'entité chapeautant l'ensemble des domaines d'activités de la FAS, a pu valablement coordonner et accompagner les tâches et missions de ses entités opérationnelles, tout en permettant notamment le suivi particulier des victimes de placements abusifs dans leur demande d'indemnisation auprès de la Confédération.

Les mandats de gestions comptables et administratifs, confiés par les clients du secrétariat général de la FAS, ont également pu s'exécuter de manière conforme aux besoins émis par ceux-ci. Par ailleurs, les mises à jour neuchâteloises du Guide social romand continuent d'être suivies, non sans devoir rappeler les objectifs du Guide aux partenaires "contributeurs".

Suivi des projets

Sur le plan stratégique, la FAS a initié son repositionnement en tant qu'organisme de coordination de l'action sociale privée dans le canton, tel qu'exprimé par la législation cantonale. La participation aux travaux préparatoires d'une plateforme précarité cantonale en est probablement la manifestation la plus concrète, sans omettre la prochaine mise en ligne d'un site d'information destiné à la population neuchâteloise en situation de précarité du fait de la pandémie.

Différents travaux et réflexions menés au niveau des organes de la FAS ont permis au cours de cette année de réfléchir au regroupement en un seul et unique lieu des entités FAS situées sur le bas du canton. La "première pierre de l'édifice" s'est traduit par la décision de mettre en vente l'immeuble propriété de la FAS à Peseux.

La nouvelle loi de lutte contre le surendettement n'a pas encore fait l'objet de discussions avec nos partenaires étatiques, sachant que la FAS devrait, selon le message du Conseil d'Etat relatif à la loi, se voir confier un mandat dans le domaine de la prévention et sensibilisation du surendettement.



SAVI

Activités

Malgré la pandémie, le nombre de situations suivies en 2020 a connu une augmentation similaire aux années précédentes. On peut néanmoins mettre en évidence que les cas de violences domestiques ont connu une légère augmentation, alors que l'ensemble des autres infractions sont restées stables, voire en légère diminution par rapport à l'année précédente. La mission juridique confiée au Serei par mandat déploie des effets bénéfiques, dans le sens qu'elle permet une assise décisionnelle mieux adaptée aux besoins et plus sécuritaire sur un plan juridique, de même qu'elle participe à une certaine uniformisation des pratiques de prise en charge (établissement d'une casuistique des situations rencontrées). A terme, il s'agira de mesurer les implications financières - que nous pouvons espérer positives - de ce mandat confié.

Suivi des projets

Directive cantonale LAVI : Les recommandations de la CSOL-LAVI ont connu plusieurs adaptations au cours de ces dernières années et plus particulièrement en 2020. Ces textes, émanant de la CDAS, ont vocation à uniformiser les pratiques de prises en charge des victimes en Suisse. Il s'ensuit que la directive cantonale LAVI devra faire l'objet d'adaptations nécessaires afin de pouvoir suivre au plus près l'étendue des nouvelles recommandations. Le travail d'ajustement et de révision est actuellement en cours en partenariat avec les services de l'Etat. La question de l'application du principe de subrogation prévu dans la loi fédérale se pose également; cette tâche revient de droit au canton et il s'agit de collaborer avec celui-ci de manière à ce que ce principe puisse valablement s'exercer, dans un cadre juridique clair.

Atelier pleine conscience : les activités en faveur des enfants de femmes hébergées, mises en place grâce au financement de la Chaîne du Bonheur, se sont poursuivies cette année et mettent en évidence les besoins induits par des situations de violence dont les enfants sont victimes de manière directe ou indirecte. L'atelier permettant la formulation des souffrances de ceux-ci sert à adapter et guider l'indispensable prise en charge dont ils doivent être bénéficiaires. La prise en charge des enfants dans le cadre des violences domestiques reste cependant une question ouverte, puisque la dotation actuelle reconnue n'est guère suffisante à assurer le suivi de manière optimale. Ce qui implique en l'état la recherche de fonds annexes pour financer l'accompagnement des enfants victimes de la violence domestique.

Atelier de médiation animale : dans le même objectif que l'atelier évoqué ci-dessus, l'atelier de médiation animale permet l'expression des émotions des enfants et permet une approche de résolution moins ordinaire et plus créative des événements subis directement ou indirectement. Ce tout nouveau projet bénéficie également pour une année du soutien de la Chaîne du Bonheur.

Centrevue

Activités

En raison de la pandémie, bon nombre d'activités et de suivis de clients ont dû être reportés ou modifiés, car avec 75 % de personnes en âge AVS et la plupart des interventions réalisées à domicile, les clients de Centrevue figuraient parmi les personnes les plus vulnérables. Des interventions en lignes ont été mises en place et une partie du travail social a pu s'effectuer de cette manière afin d'éviter des situations d'isolement ou de précarité dues au confinement. La majeure partie des activités en 2020 s'est essentiellement concentrée sur la fourniture des prestations de base et sur la reprise des activités et des prestations de réadaptation, interrompues durant le confinement, afin que les personnes malvoyantes et aveugles puissent obtenir les moyens et techniques nécessaires pour recouvrer leur autonomie.

La majorité des informations destinées au grand public, par exemple des conférences sur des pathologies visuelles ou les sensibilisations au handicap visuel dans des institutions ou des écoles professionnelles a dû être annulée, tout comme les différentes manifestations planifiées pour les 40 ans de Centrevue. Les séances de travail social de groupe (TSG) n'ont pas pu être proposées et le cours de réadaptation bisannuel d'une semaine, destiné aux enfants de Suisse romande et organisé conjointement entre les services de Neuchâtel, Vaud et Genève, a dû être reporté en 2022. En revanche, les prestations relatives aux Mesures d'Ordre Professionnel (MOP), liées aux contrats de collaboration avec l'Office de l'Assurance Invalidité du canton de Neuchâtel a connu un bel essor et le nombre de situations a doublé par rapport à l'année précédente, signe que ces prestations sont mieux connues des conseillers AI et que l'expertise très spécifique de Centrevue s'avère être nécessaire dans de telles situations.

Suivi des projets

Dès fin 2020 une coordination intercantonale accrue se développe pour la prise en charge des enfants en âge scolaire. Le pôle d'évaluation BEJUNE d'enfants malvoyants ou aveugles, avec ou sans handicaps associés, est en phase de mise en place. Une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, enseignantes, ergothérapeutes, intervenantes sociales va considérer la situation de chaque enfant pour proposer des mesures pédagogiques et de réadaptation appropriées à leur situation dans le but d'orienter ou accompagner les parents en fonction des options retenues et des démarches à réaliser. Une coordination entre le Service Éducatif Itinérant (SEI) du canton de Neuchâtel et celui, spécialisé, du Centre Pédagogique pour enfants Handicapés de la Vue (CPHV) de Lausanne se met en place avec, pour objectifs, d'assurer une bonne collaboration et une répartition des situations et des tâches entre eux et Centrevue.

Le projet de Conseils et Aménagement de l'Environnement Visuel des homes et appartements avec encadrement (CAEV) prend également son essor. Une plaquette d'information a été imprimée et adressée à toutes les institutions sociomédicales, ainsi qu'aux ingénieurs et architectes du canton. Plusieurs mandats d'évaluation sont en cours et, comme le prévoyait le projet, un autofinancement est assuré par la facturation des prestations fournies par Centrevue.

De même, Centrevue est sollicité régulièrement pour des évaluations de l'accessibilité ou la signalétique de lieux publics. Divers projets sont en cours ou ont été réalisés, plus particulièrement avec certains Musées de la Ville de Neuchâtel et le nouveau crématoire de Beauregard, le parcours didactique des mines d'asphalte au Val-de-Travers ou le projet de nouveau Musée d'histoire naturelle du Bois du Petit Château à La Chaux-de-Fonds.

Centrevue, suite

Suivi des projets

Enfin, un nouveau projet est en cours, à savoir la mise en place d'évaluations de la vision fonctionnelle et des habitudes de vie réalisées directement dans des cabinets d'ophtalmologues, qui se dérouleront, dans un premier temps, au Centre Neuchâtelois d'Ophtalmologie (CNO), en ville de Neuchâtel. Elles auront pour but de renseigner directement les patients de ce centre sur les prestations de Centrevue à la suite de leur consultation médicale afin d'éviter des temps de latence entre l'apparition d'une déficience visuelle et le recours à des mesures sociales ou de réadaptation. Des collaborations de ce type pourront se mettre en place par la suite avec d'autres cabinets d'ophtalmologie.



TEH

Activités

La mission latine de lutte contre la traite des êtres humains a continué à développer et rendre visible cet organe de référence mis en place en 2014 par le GRAS (groupement des chefs des services de l'action et aides sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin).

Globalement, l'année 2020 met en évidence moins de victimes TEH que lors des années précédentes; la pandémie ayant certainement eu un effet sur les capacités des personnes à se déplacer dans le monde. Cependant, il n'est pas usurpé de penser que certaines victimes ont été moins visibles du fait de la pandémie : une grande partie de l'offre de prostitution s'étant en effet déplacée "en ligne" suite aux fermetures des lieux usuels, rendant ainsi les contrôles de la police plus aléatoires et difficiles. De même les cas d'exploitation de la force de travail souffrent également des mesures restrictives connues durant cette période. Il n'est donc pas impossible que les conséquences de la pandémie au niveau de la traite se fassent plutôt sentir dès le moment où les restrictions de mouvement et de mobilité seront levées.

Globalement au niveau latin, ce sont néanmoins 38 nouvelles situations de traite qui ont été recensées dans les centres LAVI, dont sept émergeant directement au canton de Neuchâtel.

Suivi des projets

La chargée de mission latine a cependant continué de participer à plusieurs groupes de travail au niveau fédéral, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de lutte contre la traite des êtres humains, en collaboration avec la Confédération.

La chargée de mission a également entretenu des contacts réguliers auprès des centres LAVI latins, ce qui lui a permis d'asseoir durablement sa position de personne de référence pour la prise en charge des situations TEH. Les contacts et les interventions ont été fréquents et intenses au sein des différents mécanismes cantonaux de lutte contre la traite des êtres humains. Par ailleurs, la présence sur territoire neuchâtelois d'un centre fédéral d'accueil pour les réfugiés a contribué à la nécessité de mise en place de collaborations spécifiques.

Au cours de cette année, les premiers éléments de mise en place sur territoire neuchâtelois d'un projet-pilote de permanence de lutte contre la traite des êtres humains ont été réalisés et un financement à hauteur de la moitié des coûts a été acquis auprès de la Confédération via son office Fedpol. Ce projet vise à monitorer statistiquement et durant une année les éventuelles situations de traite émergeant au canton de Neuchâtel.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres au moins désignés de la manière suivante, selon art. 7 des statuts :

Des représentants des organisations sociales bénéficiant de l'activité du secrétariat général, choisis par le Conseil de fondation

- DuPasquier Corinne
présidente de l'Association pour la Défense des Chômeurs de Neuchâtel
- Rosset Nadia
représentante de l'Association Neuchâteloise pour la Médiation Familiale

Un représentant de l'Association neuchâteloise des institutions de l'action sociale (ANIAS)

- Mauerhofer Laetitia
assistante sociale

Un expert de chaque domaine d'activités, non membre du personnel, dont la Fondation constitue le cadre juridique

- Mercet Patrick
président de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, section neuchâteloise représentant Centrevue

D'autres personnes choisies par le Conseil de fondation

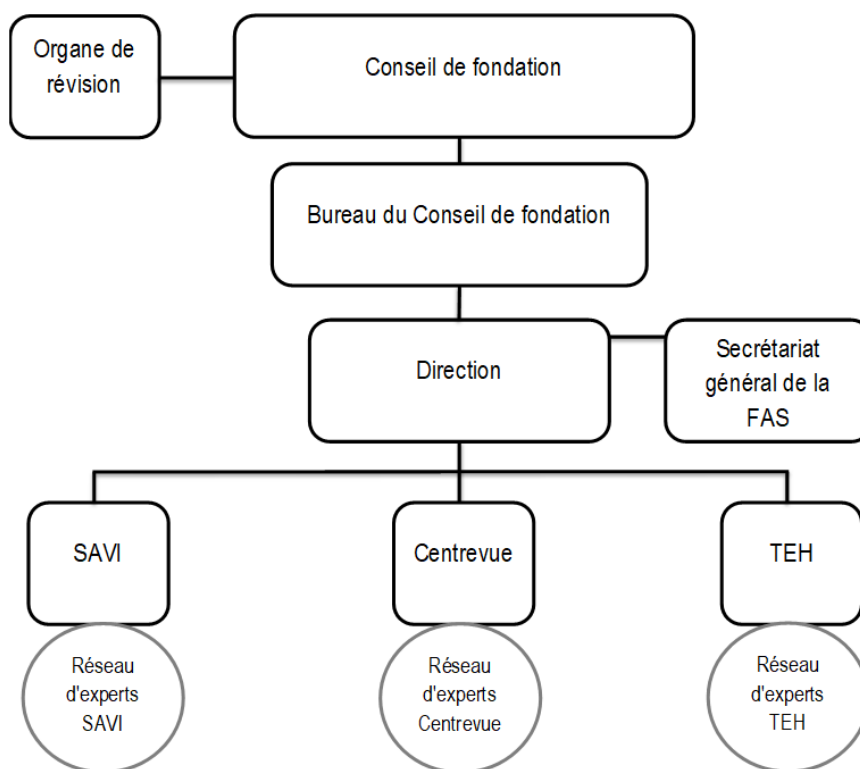
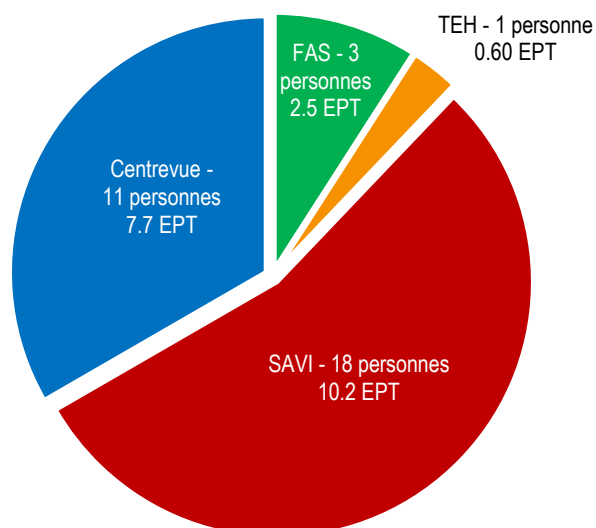
- Dominé Florence - juge au tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, présidente du Conseil de Fondation et du Bureau
- Boillat Olivier - directeur du Serei, vice-président du Conseil de Fondation et du Bureau
- Borer Pierre - directeur du CSP, membre du Bureau
- Dubois François - directeur de Pro Senectute
- Messerli Jean - directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales
- Péquignot Hubert - directeur de Caritas, membre du Bureau
- Pignolet David - directeur financier de Celgene International Sàrl
- Staehli-Wolf Claudine - présidente de l'Association Solidarité femmes
- Steiner Anouk - cheffe de service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds
- Le directeur de la Fondation assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative
- Le chef du service de l'action sociale peut être invité à assister aux séances du Conseil
- Organe de contrôle : fiduciaire Leitenberg & Associés SA



Éléments statistiques 2020

Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale

En 2020, la FAS - dans son ensemble - employait 41 personnes, dont 34 pour une moyenne de 21.90 postes de travail (EPT) et 7 rétribuées à l'heure



Secrétariat général de la FAS



Tâches exécutées par le secrétariat général de la FAS :

• Domaines activités	47 %
• Mandats externes	8 %
• Administration-comptabilité-coordination	45 %

Tâches exécutées par la direction de la FAS :

• Domaines activités	23 %
• Administration-comptabilité-représentation-coordination	77 %

SAVI



1'313 dossiers
SAVI, dont
1'189 dossiers
LAVI et 604
nouveaux



28 femmes et
26 enfants
hébergés au foyer
SAVI



22 femmes et
20 enfants
hébergés auprès
des partenaires

Type d'infractions

violence domestique	667
AOS	222
agression	170
erreur médicale	24
inconnue	23
LCR	21
brigandage	14
mobbing	14
traite être humain	12
harcèlement	11
mesures coercitives	10

Centrevue



446 dossiers
Centrevue
traités dont
52 nouveaux

Type de dossiers

OFAS	329
LAMal	51
Intervention précoce AI	16
Informations sans dossier	50

Catégorie d'âge

0-9 ans	8
10-19	12
20-29	12
30-39	12
40-49	25
50-59	31
60-69	36
70-79	43
80-89	88
90-99	61
100 et plus	1



Eléments financiers 2020

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS
AU CONSEIL DE FONDATION DE LA Fondation neuchâteloise pour
la coordination de l'action sociale, Neuchâtel**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, comprenant le bilan, le compte de résultats, l'annexe et le tableau de la variation des capitaux propres et des provisions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 26 mai 2021

Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, annexe et tableau de la variation des capitaux propres et des provisions)

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

	2020 CHF	2019 CHF
Subventions	2'834'877.00	2'834'877.20
- Subventions SASO	2'094'950.00	2'094'950.00
- Subventions fédérales, OFAS	739'927.00	739'927.20
Recettes liées au foyer d'hébergement	188'726.90	176'693.95
Dons et legs	27'698.20	62'678.50
Ventes de moyens auxiliaires	75'288.80	55'459.40
Recettes de projets	99'298.00	45'036.00
Revenus liés à des mandats et prestations diverses	41'620.45	53'939.05
Remboursements et recettes liés à l'aide aux victimes	308'010.95	410'933.20
Recettes des assurances sociales	82'895.10	57'164.80
Recettes camp enfants	-	8'832.35
Autres produits	27'552.10	10'245.20
Recettes locatives	8'800.00	8'800.00
Produits d'immeuble	42'070.00	42'070.00
Prélèvement aux provisions	84'726.95	112'948.00
Total des recettes	3'821'564.45	3'879'677.65
Salaires	2'247'947.25	2'160'939.15
Charges sociales	562'132.00	532'374.40
Frais de formation et de perfectionnement	43'395.20	21'456.20
Frais de déplacements	30'011.70	37'921.85
Frais de locaux	177'713.00	175'563.80
Equipement de bureau et informatique	4'358.00	4'689.65
Matériel de bureau	7'129.75	8'255.25
Téléphones, fax, ports et taxes	15'910.79	13'678.26
Assurances choses et RC	5'469.50	4'945.85
Documentation et publicité	12'139.65	12'998.55
Maintenance, redevance et frais informatiques	97'271.50	89'273.40
Frais de projets	35'654.65	9'623.05
Achats de moyens auxiliaires	48'744.47	45'729.74
Frais et dépenses liés à l'aide aux victimes	307'050.94	405'753.20
Autres frais administratifs	27'690.06	30'484.45
Cours, réadaptation, camp enfants	13'304.78	34'078.85
Hébergements facturables	107'196.35	81'362.95
Frais accessoires de fonctionnement foyer	10'888.40	38'382.05
Pertes sur créances	564.50	487.80
Intérêts sur emprunt auprès de Prévoyance.ne	-	-
Charges d'immeuble	18'359.60	42'070.00
Attribution aux provisions	132'202.10	119'356.40
Total des charges	3'905'134.19	3'869'424.85
Excédent de charges / produits	-83'569.74	10'252.80

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
ACTIF		
Trésorerie	755'713.46	910'162.30
- Caisses	13'374.80	9'519.85
- Comptes de chèques postaux	503'085.51	655'247.00
- Compte de chèque postal e-deposito	87'640.85	241'124.85
- Comptes courants bancaires, BCN	151'612.30	4'270.60
Créances diverses	214'382.00	192'635.25
- Envers des tiers	209'037.00	169'056.50
- Avances à des tiers	5'345.00	23'578.75
Actifs de régularisation	82'819.60	92'336.90
Stock moyens auxiliaires	9'600.00	10'900.00
Actif circulant	1'062'515.06	1'206'034.45
Immobilisations corporelles	885'003.00	885'003.00
- Immeuble	885'000.00	885'000.00
- Mobilier et matériel	3.00	3.00
Actif immobilisé	885'003.00	885'003.00
TOTAL DE L'ACTIF	1'947'518.06	2'091'037.45

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes diverses	38'156.80	142'848.30
- Envers des tiers	38'156.80	142'848.30
Passifs de régularisation	41'172.00	43'905.30
Capitaux étrangers à court terme	79'328.80	186'753.60
Prêt hypothécaire BCN	700'000.00	700'000.00
Prêt de la République et Canton de Neuchâtel	100'000.00	100'000.00
Provisions	542'925.78	467'360.63
- Provision informatique	29'848.00	29'848.00
- Provision développement FAS	46'518.76	46'518.76
- Provision SAVI	104'687.30	26'379.10
- Provision équipement mobilier	21'417.30	21'417.30
- Provision formation	40'152.27	47'552.27
- Provision logiciel & informatique	31'969.25	33'768.70
- Provision stagiaire	-	7'938.20
- Provision aides directes	8'443.05	13'984.70
- Provision coordination services privés	31'562.95	31'562.95
- Provision TEH	27'929.15	26'613.75
- Provision immeuble	78'670.35	78'670.35
- Provision matériel de réadaptation	8'520.85	8'520.85
- Provision Abacus	6'779.60	6'779.60
- Provision communication	10'000.00	10'000.00
- Provision Centrevue	96'426.95	77'806.10
Capitaux étrangers à long terme	1'342'925.78	1'267'360.63
Capital de la fondation	100'500.00	100'500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux réserves	508'333.22	526'170.42
Excédent de charges / produits de l'exercice	-83'569.74	10'252.80
	424'763.48	536'423.22
Capitaux propres	525'263.48	636'923.22
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1'947'518.06	2'091'037.45